

Les petites annonces de SAFTI

Le réseau immobilier **SAFTI**, créé en 2010, compte aujourd'hui 1 100 conseillers indépendants sur toute la France.

SAFTI affirme « avoir placé la formation et l'accompagnement de ses mandataires immobiliers au cœur de sa stratégie, dans le cadre de sa politique globale de qualité ».

Voici les principaux extraits (*seule la localisation du bien a été retirée*) d'une petite annonce parue en août 2016 : « Pour un changement de situation, je vous invite à venir découvrir cette somptueuse villa de plus de 10 pièces, 5 chambres spacieuses. Idéalement placé pour gîte de France, site touristique, beaucoup de visiteurs tout au long de l'année, d'une superficie de 250m², avec possibilités de faire deux chambres en duplex sous les combles environ 35 m². Épicerie, bar à 20 mètres, 2 km tabac, cabinet médicale, pharmacie, boulangerie. Un havre de paix dans se petit hameau. Je vous réserve de belles surprises lors de votre visite. Aucun travaux à prévoir, juste s'installer et profitez de la beauté du paysage qui l'entoure. Vous ne serais pas déçus. »

Le style est certainement à optimiser et l'orthographe reste bien perfectible. Heureusement, que les conseillers **SAFTI** sont formés et accompagnés...

SAFTI, contacté par nos soins, a exprimé ses observations dès le 18 octobre 2016. Nous reproduisons sa réponse : « Nous sommes extrêmement attentifs à vos observations. L'annonce dont vous faites l'écho dans votre article comporte des fautes d'orthographe mais n'induit aucunement en erreur le consommateur. Nous sommes donc surpris qu'elle puisse être assimilée à une arnaque.

Nos formations (initiales et continues) incluent bien évidemment des modules ayant trait à la rédaction des annonces immobilières. Lors de ces formations, nous travaillons à la progression personnelle de chacun de nos conseillers.

Nous contrôlons par ailleurs le respect de la loi quant aux diffusions et aux actions des nos conseillers.

Soyez assuré que nous relayerons votre message tant à nos conseillers qu'à nos formateurs afin de poursuivre le travail de formation et de perfectionnement que nous avons mis en place. »

Les remarques du **Réseau anti-arnaques** : Le fait d'être cité dans nos publications ne signifie pas pour autant qu'il s'agisse d'une arnaque (*juridiquement une escroquerie*). Mais cela signifie qu'une anomalie, voire un dysfonctionnement, a été détecté dans les supports du professionnel. Dans le cas présent, c'est plus le professionnel que le consommateur qui en subit les conséquences (*petite annonce peu attrayante*).

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

